



OCHA

Analyse de l'accès humanitaire au Mali



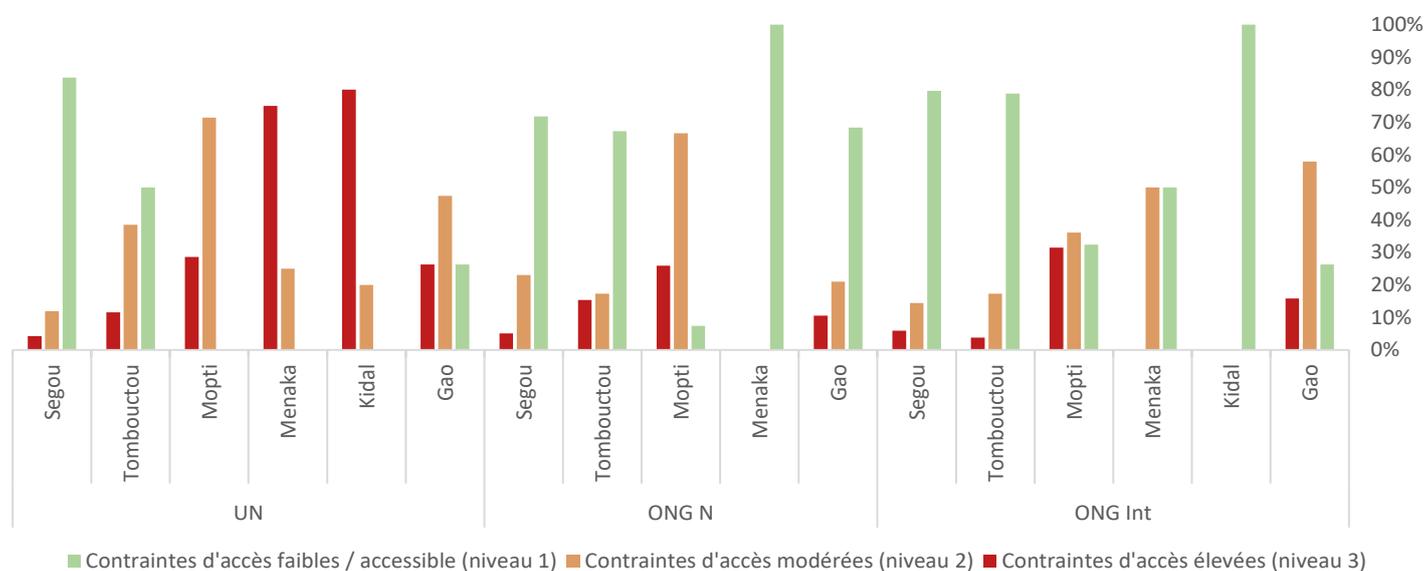
Synergie d'efforts pour surmonter les contraintes

Introduction.....	2
Aperçu général.....	3
Contraintes d'accès.....	4
Conclusion	7
Annexes	
1. Table des abréviations.....	8
2. Les groupes de discussion	9
3. Les contraintes d'accès	10

De Juillet à
Septembre
2021

Introduction

Pourcentage de communes selon le niveau d'accessibilité par région et type d'organisation



Récommandations

- Poursuivre la campagne de sensibilisation sur les mandats et principes humanitaires, y compris les formations CMCoord au profit des acteurs humanitaires, les acteurs armés, des représentants de la société civile et des leaders communautaires, afin de renforcer l'acceptance communautaire, le dialogue avec toutes les parties.
- Consolider les cellules CMCoord et maintenir la communication pour le plaidoyer des humanitaires auprès des leaders des groupes armés signataires et non signataires, y compris de certains GANE pour préserver et consolider les acquis actuels d'acceptance.
- Renforcer le plaidoyer auprès de toutes les parties prenantes (autorités civiles, militaires et coutumières, GANE) pour des solutions d'accès aux localités encerclées dont Farabougou, Songo ainsi que d'autres localités des cercles de Youwarou et Tenenkou etc., afin d'envisager une réponse immédiate aux besoins humanitaires des populations affectées.
- Mettre en place de nouvelles cellules opérationnelles de CMCoord dans les régions de Ségou et de Ménaka au regard du nouveau contexte opérationnel et assurer la désignation des officiers de liaison CIMIC des forces FAMA et MINUSMA pour les nouvelles zones affectées (Kayes, Koulikoro et Sikasso).
- Réhabiliter et sécuriser les infrastructures routières, fluviales et aéroportuaires sabotées ou non fonctionnelles, dont les ponts de Songho, de Yawakanda et de Bih sur la RN 15, des 3 ponts pour l'accès à Farabougou, le bac de Lellehoye (entre Ansongo et Tessit), et la reconstruction du nouvel aéroport de Kidal.
- Acquérir et utiliser des pinasses et pirogues motorisées au profit de la coordination humanitaire au Mali dans toutes les zones navigables (Gao, Mopti, Tombouctou et Ségou), particulièrement



pendant l'hivernage à travers les services communs UNDSS/PAM ou Atlas Logistique.

- Desservir les localités enclavées par une reprise des vols humanitaires (ECHO Flight) sur les liaisons Gao-Ansongo et Gao-Bourem de manière régulière afin de réduire l'exposition des équipes humanitaires aux risques sécuritaires sur les routes, de même que les axes Mopti-Koro et Mopti – Douentza - Gossi.

Les activités humanitaires au Mali se déroulent dans un contexte marqué par une dégradation de l'environnement sécuritaire aux fils des années. 1123 incidents ont été enregistrés à fin septembre 2021 au Mali dont 552 incidents au centre. Depuis

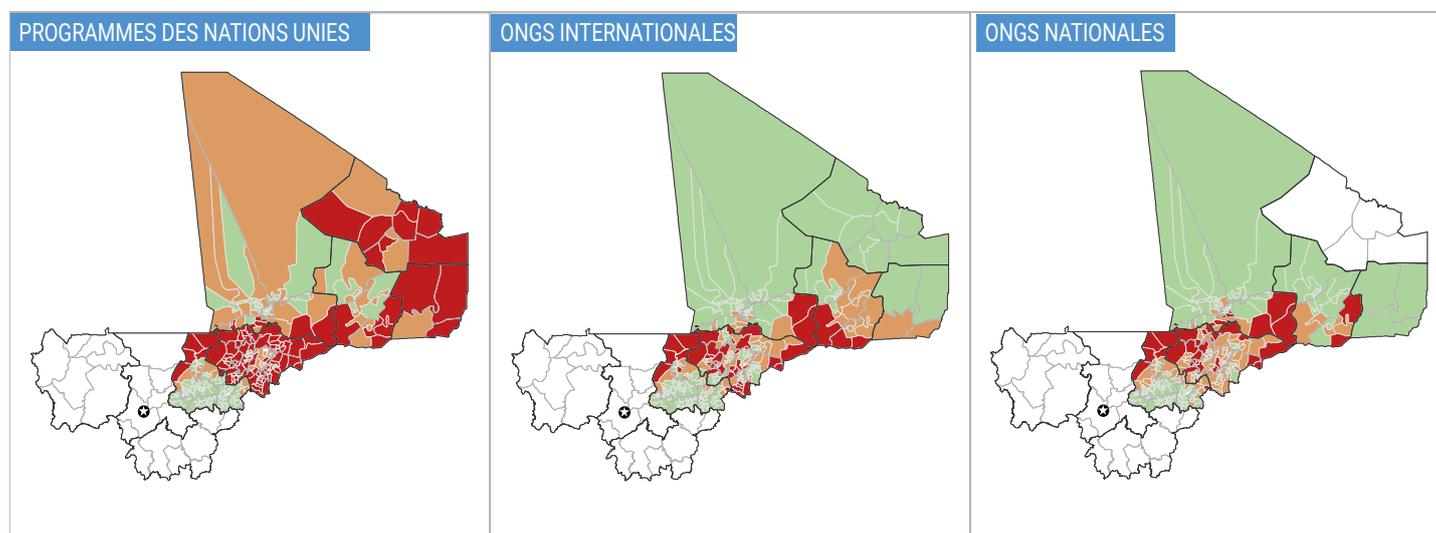
Aperçu général

octobre 2020 il y a une évolution du nombre d'incidents attribués aux GANE dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso. Il y a eu progressivement 25 incidents en 2019, puis 65 incidents en 2020 et 73 incidents aout 2021, montrant l'extension du conflit armé dans les localités du nord et du centre du pays. Ceci se manifeste par une extension des zones d'influence des GANE. En plus des attaques contre les positions militaires ou d'autres GANE, il y existe une stratégie d'harcèlement envers les populations civiles, qui restreint la circulation, l'accès aux services sociaux de base et provoque l'encerclement des villages. Cette stratégie aboutie à la signature d'accords "contraignants" de cohabitation et de tolérance des activités des GANE entre la population et ces derniers. Cette dégradation de la situation sécuritaire a comme conséquence le rétrécissement de l'espace humanitaire. Malgré le constat que les humanitaires ne seraient pas spécifiquement cibles, l'augmentation des niveaux d'insécurité, surtout sur les axes routiers, entrave les activités humanitaires.

A titre d'illustration, selon les données des focus groupes accés, portant sur la période juillet, aout et septembre 2021, sur l'ensemble des communes dans chacune des régions de Gao, Mopti et Tombouctou, les ONG internationales auraient un niveau de contrainte d'accès élevé dans 15% des communes de Gao, 31% des communes de la région de Mopti et 3,8% des communes de la région de Tombouctou. Dans le cas des ONG nationales, le niveau de contraintes d'accès élevé serait de 10.53 % dans la région de Gao, 26% dans la région de Mopti et 15% dans la région de Tombouctou. Pour les N.U. le pourcentage du niveau des contraintes d'accès élevées augmente dans la région de Gao de 26% à 28% dans la région de Mopti et 11 % dans la région de Tombouctou.

Cependant l'analyse des contraintes d'accès observés au cours du troisième trimestre de 2021 indique que l'accès des humanitaires aux populations affectées par la crise et celui des populations à accéder aux services sociaux de base reste préoccupant.

Sévérité de l'accès au Mali par type d'organisation de juillet à septembre 2021



Contraintes d'accès

La présence d'engins explosifs improvisés et d'engins d'explosés

Selon le rapport "Aperçu de la menace explosive au Mali" du 30 septembre 2021, 50 incidents ont été enregistrés sur l'ensemble du Mali, avec 4 incidents rapportés sur la période. Les régions les plus touchées par les incidents EEI/mines sont Kidal, Mopti et Gao avec respectivement 18, 13 et 12 incidents EEI rapportés de juillet à septembre 2021. Koulikoro se présente comme une nouvelle zone impactée par ce type d'incident. L'emploi des engins explosifs improvisés dans la crise malienne est principalement imputé aux GANE, ciblant principalement les convois, les patrouilles, voir tout déplacement des FAMA, de la MINUSMA et de Barkhane. Cependant des incidents EEI ont été rapportés dans la commune de Femaye, cercle de Djenné, lors des hostilités entre groupes armés. Les EEI/mine ont également été utilisés pour saboter les infrastructures routières notamment les ponts de Yawakanda et de Songho dans la commune de Doucoumbo, cercle de Bandiagara, entraînant une reprogrammation des activités humanitaires sur cet axe. Le rapprochement de la menace EEI/mine en amont de Bandiagara sur la RN15 constitue un défi supplémentaire d'accès. C'est le cas au niveau du pont de Parou-Sogobia. Les acteurs humanitaires sont obligés d'utiliser une voie de contournement entre les localités de Bandiagara et Bankass en passant par la route touristique appelée aussi route du serpent. Plusieurs localités dans la région de Ségou notamment les communes de Sokolo, Nampalari, Pogo, Dogofry, Marico et Diabaly seraient difficiles d'accès à cause de la menace EEI.

Le déni de reconnaissance de besoins humanitaires

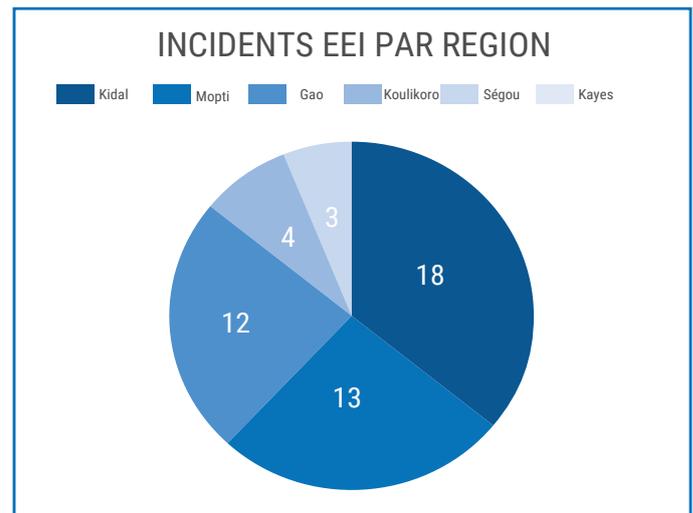
Le refus des programmes humanitaires d'éducation de type classique, de santé de la reproduction et des programmes de violences basés sur le genre est encore manifeste dans les localités sous influences des GANE. La contrainte d'accès est de plus en plus importante à mesure que les GANE étendent leurs zones d'influence à travers le Mali. Cinq (05) cas de destruction d'école primaire ont été rapportés dans le cercle de Bankass dans le mois de juillet 2021. Au 1er août 1 664 écoles seraient fermées impactant l'accès à l'éducation de 499 200 enfants.

Opérations militaires et les hostilités entre acteurs armés

L'activisme des groupes armés non-étatiques est marqué par des attaques contre les positions et mouvements des forces nationales et internationales. Les opérations militaires contre les GANE et les affrontements entre groupes armés créent un environnement sécuritaire de plus en plus délétère pour la mise en œuvre des activités humanitaires. Les affrontements entre GANE dans le cercle de Gourma Rharous, notamment dans les communes de Gossi et Inadiatafane, ont suscité beaucoup de mouvements de population créant ainsi des enjeux humanitaires sur les sites d'accueil de ces populations civiles.

Au cours de la période, des frappes aériennes contre des positions de GANE ont été enregistrés dans les régions de Ménaka, Douentza et Gao.

Par ailleurs les camps de la MINUSMA et des FAMA à Ménaka ont fait l'objet de tirs d'obus le 15 juillet 2021 de la part des GANE, presque simultanément avec l'attaque similaire du camp de la MINUSMA à Tessalit dans la région de Kidal et de l'aéroport de Gao. À mesure que les affrontements s'étendent et s'intensifient à travers le Mali, le risque pour les humanitaires de se retrouver victime collatérale des affrontements armés augmente. De même la stratégie d'encerclement ou de restrictions de mouvements des populations à l'intérieur de leur village est de plus en plus utilisée par les GANE. C'est le cas de Farabougou, commune de Dogofry, cercle de Niono qui est inaccessible depuis juin et au profit duquel 20 tonnes de vivres ont été acheminé par des moyens militaires dans le cadre du dernier recours et avec l'approbation de l'EHP. L'insécurité de plus en plus grandissante dans la région de Ségou impacte l'accès des humanitaires aux populations et à l'assistance dont les structures de santé qui, entre autres bénéficient de la mise en œuvre de la stratégie avancée de vaccination.

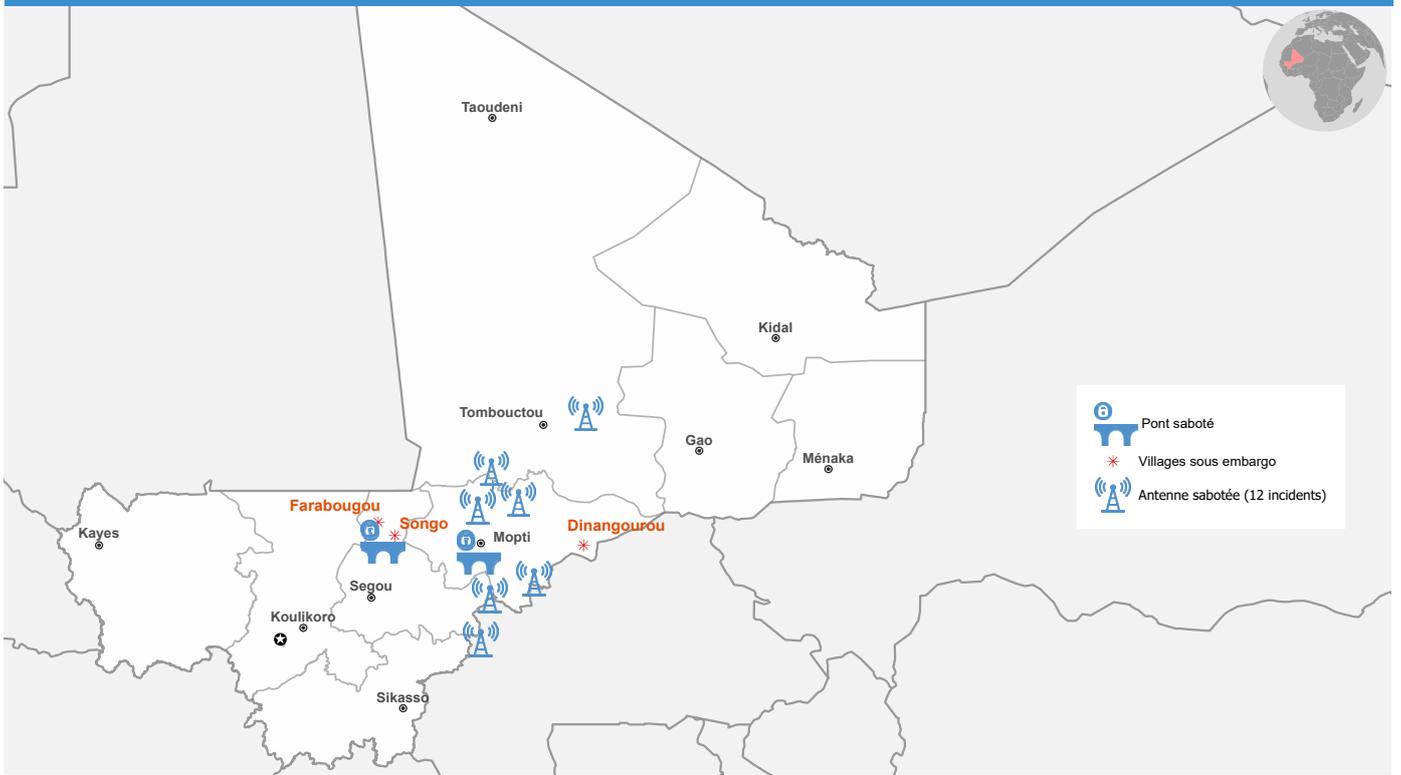


Contrainte d'accès physique et manque d'infrastructures

Les attaques contre les infrastructures de télécommunication, en sus des 3 ponts sabotés en 2020 entre Farabougou et Dogofry dans la région de Ségou freinent toujours l'accès à Farabougou. La tentative de sabotage des ponts de Yawakanda, et de Songho dans le cercle de Bandiagara ont entraîné l'arrêt temporaire des mouvements de quelques organisations humanitaires sur la route nationale 15.

Des actions de sabotage de réseaux de téléphonie et d'internet ont été rapportés dans les cercles de Bankass, Tominian, Ténenkou, Mopti, Niafouké, Gourma Rharous Léré et Tombouctou. Environ 10 cas de sabotage d'infrastructure de communication qui ont été rapportés pendant la période ont impacté sur la mise en œuvre d'activités de cash transfert, ainsi que les opérations bancaires requises pour les opérations humanitaires et la coordination avec les leaders communautaires pour la réalisation de mission terrain

Sabotage de la téléphonie entre juillet et septembre 2021



Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Date de création : 25/11/ 2021 Référence carte : MLI MAPSources : OCHA Commentaires : www.unocha.org www.reliefweb.int mali.humanitarianresponse.info

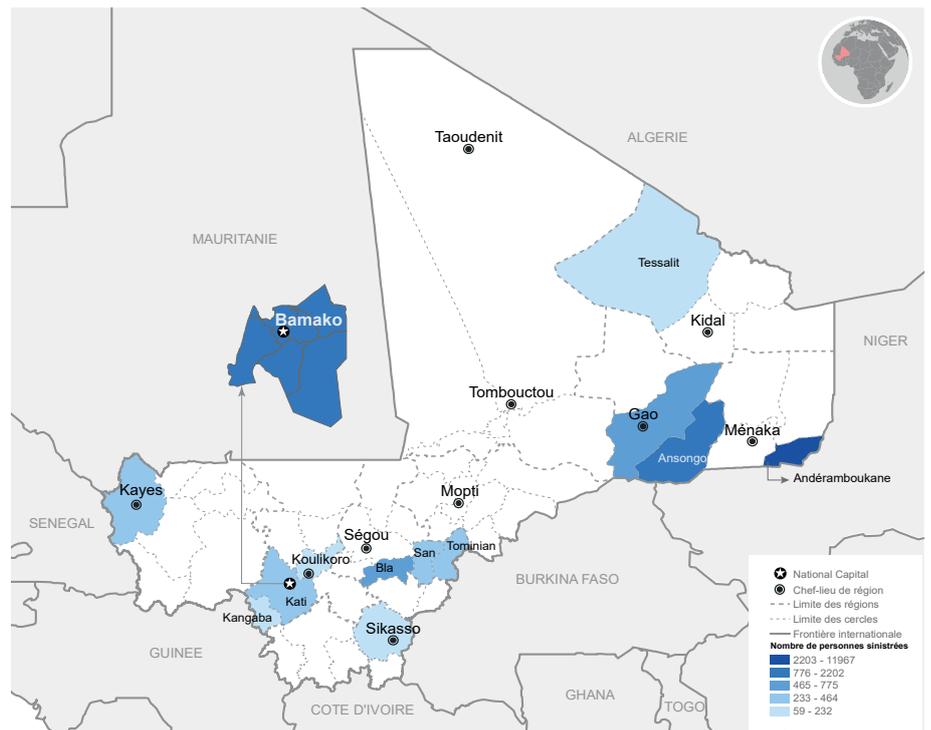
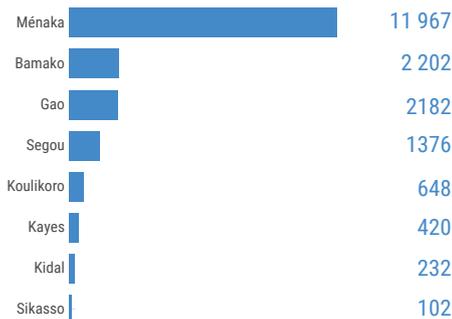
Situation des inondations en 2021

APERÇU DES INONDATIONS À CE JOUR

Les inondations du 09 juillet à ce jour ont affecté plus de 19 000 personnes dont 7 décès et 23 blessés.



Nombre de personnes sinistrées par région



Les frontières et les noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par les Nations Unies. La carte a été développée pour soutenir des interventions humanitaires.

Date de création: 13 septembre 2021 Sources: DNDSES, commentaire: ochamali@un.org, Sites web : <http://mali.humanitarianresponse.info> | www.unocha.org/mali | www.reliefweb.int

en région.

Le bac de Leloloye, dans la région de Gao à Tessit reste toujours non opérationnel.

Enfin, les grandes pluies tombées pendant la période sous revue ont impacté la régularité des vols UNHAS, plusieurs vols vers Ménaka, Gao, Mopti et Tombouctou ont été reportés.

Violence sur le personnel humanitaire pour des motifs de criminalité

Environ 54 incidents impliquant des organisations humanitaires ont été rapportés au cours du trimestre . Il y a eu un regain de braquage et de cambriolage touchant des agents et organisations humanitaires dans la ville de Ménaka avec deux incidents rapportés. Un personnel d'organisation humanitaire a été assassiné à Doucoumbo alors qu'il était en déplacement sur l'axe routier RN15. Au total 11 incidents d'enlèvement ont impacté 29 personnels humanitaires. Des acteurs humanitaires ont été enlevés dans le cercle de Dire avant d'être relâchés quelques jours après. Fin août à Bazi-Gourma dans le cercle d'Ansongo, des GANE ont attaqué les agents d'une ONG en activité de distribution emportant des motos et les coupons de distribution puis ont enlevé un agent de santé. Dans la ville de Gao, de jeunes manifestants ont forcé les humanitaires à fermer leurs bureaux pour faire respecter un mot d'ordre donné dans ce sens. La route nationale 15 a été le théâtre de braquage de véhicules d'ONG dont trois cas rapportés durant ce trimestre. Ces incidents ont parfois entraîné des suspensions temporaires d'activités humanitaires.

Restriction de mouvements des acteurs humanitaires

Les conflits entre les GANE ont pour but d'accroître les zones contrôlées. Pour cela de nombreux checkpoints sont mis en place par les acteurs armés. A mesure que les tensions entre groupes armés se sont intensifiées, les humanitaires ont fait l'objet de contrôles poussés et de harcèlements aux checkpoints sur les axes routiers. Ces contrôles n'ont pas donné lieu à des situations d'interdiction d'activité des humanitaires. Cependant en juillet 2021, un groupe armé a refusé l'accès à la route du serpent et sur la RN15 dans le cercle de Bandiagara aux humanitaires ainsi qu'à la population civile dans le cadre de ses manifestations contre des accords de « paix » intercommunautaires signés sous l'influence de GANE. Des restrictions de déplacement seraient imposées par les GANE aux acteurs humanitaires principalement dans les cercles de Gourma de Rharous, de Niafouké et de Diré à cause de la méfiance et des suspicions de collusion de civils ou humanitaires avec les forces armées.

Restriction d'accès à l'assistance humanitaire pour populations affectées

Les menaces, les assassinats de leaders communautaires et les attaques de villages par des GANE entraînent des déplacements de populations qui restreignent leur accès à l'assistance humanitaire.

En août 2021 à suite de l'attaque des villages de Ouatagouna et Karou dans la commune de Ouatagouna, qui a causé 62 morts, des personnes ont trouvé refuge au Niger. En août 2021 les habitants des villages Youni, Tassiga et Fafa dans le cercle d'Ansongo ont fait l'objet d'attaques et ont été sommés de quitter leur village par des GANE. Enfin les situations où des populations sont contraintes par des éléments armés, à limiter leur déplacement dans les périmètres stricts de leur village sans accès aux services sociaux de base et leurs cultures ont été observés encore à Farabougou et à Songo dans la région de Ségou ainsi qu'à Dinangourou dans le cercle de Koro.

En considérant d'une part les fréquentes menaces, les intimidations et les attaques auxquelles les populations ont été confrontées dans les villages de la part des GANE et d'autre part la stratégie d'encerclement imposée de plus en plus par les GANE, la restriction d'accès à l'assistance pour les populations se présentent comme une contrainte d'accès élevée.

Des cas d'ingérence des autorités locales dans l'assistance humanitaire

Des cas d'ingérence de leaders locaux et autorités communautaires dans l'assistance humanitaire ont été rapportés dans le cercle d'Ansongo et celui de Gao. Cette interférence se manifesterait par le détournement et/ou la tentative de maintenir le contrôle sur l'assistance délivrée en faveur de certains groupes, et probablement avec la participation des GANE qui procéderaient à des attaques ciblées en conséquence. Ceci impacte l'accès de certains groupes de population à l'assistance humanitaire.

Violence contre le personnel humanitaires, motivations politiques

Globalement, l'action humanitaire est acceptée au Mali, autant par les autorités que par les groupes armés. En dépit des conjonctures sécuritaires, qui imposent parfois un contrôle poussé des missions humanitaires de la part des groupes armés, et des incidents de type criminel, il n'a pas été rapporté de violence contre le personnel humanitaire pour des motivations politiques au cours de la période.

Conclusion

Malgré toutes les contraintes d'accès rapportées au cours du trimestre, l'action humanitaire se poursuit et ne semble pas ciblée spécifiquement. Les acteurs humanitaires ont adopté des stratégies d'interventions adaptées au contexte sécuritaire, dont l'achat de VSAT pour pallier aux interruptions d'accès à internet et à la communication téléphonique suite au sabotage des antennes de communication dans la région de Gao. Pour maintenir la proximité avec les bénéficiaires et les leaders communautaires, l'usage de transport en commun, est une stratégie de transport. Ces éléments renforcent leur acceptation et leur permet de poursuivre leurs activités. OCHA en coordination avec les partenaires humanitaires, continue à promouvoir la sensibilisation des différents acteurs autour des principes et action humanitaires. Au cours de la période , plusieurs formations sur l'action humanitaire et la coordination civilo-militaire ont été dispensées par OCHA, notamment aux forces armées régulières (FAMA), à des groupes armés non-étatiques, aux ONG, aux représentants des communautés, de la société civile et aux autorités administratives dans les localités de Bandiagara, Tombouctou, Niafouké, Diré, Goundam et Bamako. Ces formations avaient pour objectif de contribuer au renforcement de l'accès humanitaire. En juillet 2021, à la demande des acteurs humanitaires à Mopti, une action de négociation a été entreprise avec un groupe armé non-étatique afin d'améliorer l'accès à la route du serpent. La négociation a été suivie par l'organisation d'une séance de formation sur les principes et l'action humanitaire lors de laquelle le groupe armé s'est engagé à réduire les contrôles sur les déplacements des acteurs humanitaires.

Annexe 1 - Table des abréviations

AFP	Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CMCoord	Coordination civile et militaire
DIH	Droit International Humanitaire
ECHO	La Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne
FAMa	Forces Armées Maliennes
GANE	Groupes armés non-étatiques
INSO	International NGO Safety Organisation
MINUSMA	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDI	Personnes Déplacées Internes
UNMAS	United Nations Mine Action Service
RN	Route Nationale

Annexe 2 - Les focus groupes discussions (FGDs)

Méthodologie

Les discussions en groupe (anglais : Focus Group Discussions, FGD) sont une méthode d'échange en groupe structurée pour la collecte de données qualitatives. La méthode est utilisée pour ce rapport afin de compléter l'analyse basée sur d'autres outils, tels que le suivi des incidents. Il s'agit de discussions structurées avec les partenaires humanitaires actifs dans les cercles concernés.

Les discussions en groupe se sont tenues à Gao, Mopti, Ségou et Tombouctou.

Types d'acteurs

Trois groupes de discussion distincts avec les partenaires humanitaires sont menés dans chaque localité (sauf si un des groupes n'est pas représenté dans une localité) : Agences, fonds et programmes des Nations Unies (AFP) ; ONG internationales (+ CICR) ; ONG nationales.

Les sessions séparées sont destinées à encourager une discussion plus ciblée entre les partenaires. Les contraintes d'accès, d'un groupe à l'autre étant souvent différentes. Une telle approche devrait favoriser un consensus plus large au sein de chaque groupe sur les contraintes d'accès au niveau des cercles.

Participants

Les participants sont des agents représentant d'une organisation humanitaire avec une bonne connaissance et expérience directe des problématiques d'accès, notamment des chargés de programmes et des chargés de la sécurité.

Représentativité et taille des groupes

Chaque discussion se tenait avec un groupe comprenant entre six et quinze participants.

Certaines contraintes opérationnelles n'ont pas permis la participation de toutes les organisations travaillant dans une même zone. Cependant, le groupe dans son ensemble a généralement été capable de se prononcer sur les zones discutées.

Confidentialité

Toutes les discussions de groupe se déroulent conformément à la règle de Chatham House : les participants peuvent utiliser les informations reçues, mais leur identité, affiliation ne peuvent être révélées. Les informations récoltées refléteront les discussions dans leur ensemble.

Déroulement des discussions - questions

Chaque discussion de groupe est structurée autour des mêmes questions. Le but est toutefois que ces questions donnent lieu à une discussion ouverte avec le groupe afin de parvenir à un consensus. Les points de désaccords doivent être discutés pour identifier les raisons sous-jacentes des différences. On s'attend à ce que certains participants puissent changer d'opinion pendant la discussion de groupe. Les discussions doivent assurer l'anonymat des participants (aucun commentaire ne sera associé à une personne).

Question 1: Pour chaque cercle de la région concernée, quelle est le niveau d'accessibilité des opérations humanitaires, selon l'échelle suivante en trois points?

CONTRAINTES D'ACCÈS FAIBLES / ACCESSIBLE (NIVEAU 1):

Pas ou peu de contraintes d'accès. Des acteurs armés, des

postes de contrôle, des opérations militaires, des restrictions de mouvement, des contraintes logistiques ou d'autres obstacles peuvent être présents, mais ils entraînent rarement des restrictions d'accès dans la durée. Les organisations humanitaires peuvent fonctionner et, avec les ressources adéquates, peuvent atteindre toutes ou presque toutes les personnes ciblées dans le besoin et les personnes ciblées peuvent atteindre les biens et services humanitaires.

CONTRAINTES D'ACCÈS MODÉRÉES (NIVEAU 2):

Des acteurs armés, des postes de contrôle, des opérations militaires, des restrictions de mouvement, des contraintes logistiques ou d'autres obstacles sont présents et entraînent des restrictions des mouvements et des opérations humanitaires. Les opérations se poursuivent dans ces zones avec des restrictions régulières pour les humanitaires et/ou pour les populations ciblées.

CONTRAINTES D'ACCÈS ÉLEVÉES (NIVEAU 3):

Des acteurs armés, des postes de contrôle, des opérations militaires, des restrictions de mouvement, des contraintes logistiques ou d'autres obstacles sont présents et entraînent très souvent des restrictions des mouvements et des opérations humanitaires. Les opérations dans ces zones se heurtent à de grandes difficultés ou sont impossibles. Même avec des ressources adéquates, les partenaires seraient incapables d'atteindre plus qu'une minorité de personnes ciblées dans le besoin.

Question 2: Lesquelles des organisations humanitaires rencontrent régulièrement lesquelles des contraintes d'accès suivantes?

- 1) Restrictions administratives impactant le mouvement des acteurs humanitaires à l'intérieur du pays
- 2) Restriction d'accès des populations affectées à l'assistance humanitaire, y compris le refus d'accès aux services et les interférences directes dans les activités humanitaires
- 3) Présence d'acteurs armés, opérations militaires ou affrontements armés entravant les opérations humanitaires
- 4) Criminalité d'ordre économique
- 5) Atteintes à la sécurité du personnel humanitaire, de leurs biens et infrastructures pour des raisons politiques
- 6) Interférence directe dans la mise en œuvre des activités humanitaires
- 7) Présence de mines, ou d'engins explosifs improvisés ou restes d'explosifs de guerre non-explosés
- 8) Environnement physique et manque infrastructures

Annexe 3 - Descriptif des contraintes d'accès

Contraintes d'accès	Description	Indicateurs possibles
1. Restriction de mouvement des acteurs humanitaires à l'intérieur, du pays	<ul style="list-style-type: none"> • Obstacles à la liberté de mouvement empêchant les humanitaires d'accéder aux populations affectées. • Les obstacles peuvent inclure soit des restrictions physiques (telles que des points de contrôle de sécurité), soit des restrictions administratives (par exemple, autorisations de déplacement ou de projet restreintes, imposition arbitraire ou illégale, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Restrictions physiques : • Difficultés aux checkpoints • Fouilles de personnel et de véhicules • Restrictions administratives : • Impositions / restrictions liées au type de véhicule utilisé • Absence ou retard d'autorisations sécuritaires (e.g. security clearance) • Retards / refus de permis de voyage • Retards / refus de permis de projet • Non-autorisation de vol
2. Restriction d'accès à l'assistance humanitaire pour populations affectées, y compris le refus d'accès des femmes aux services.	Tous les événements et toutes les pratiques qui empêchent les populations affectées d'avoir accès à une assistance et à des services. Celles-ci peuvent inclure des mouvements forcés de population ainsi que des restrictions physiques ou administratives empêchant les populations affectées (ou des individus ou des groupes spécifiques) d'accéder aux services et à l'assistance.	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacements forcés de la population hors du lieu de l'assistance • Personnes forcées involontairement / encouragées à se rendre dans une zone afin de recevoir de l'aide • Refus du déplacement de la population vers le lieu de l'assistance • Restriction du mouvement de population • Retour involontaire au lieu d'origine • Prévention de l'utilisation des services /assistance
3. Dénier de reconnaissance des besoins humanitaires d'une partie de la population	Refus de reconnaître les besoins humanitaires ou la nécessité d'une réponse et/ou le refus d'assistance à certaines communautés (souvent basé sur un trait de groupe particulier, par exemple l'origine ethnique, la religion leur situation, par exemple avoir été déplacé par un groupe).	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarations publiques faites sur les besoins humanitaires • Déclarations privées faites sur les besoins humanitaires (lettres officielles, communication verbale, par exemple) • Perceptions de la communauté • Témoignages de la communauté
4. Les opérations militaires et les hostilités en cours entravent les opérations humanitaires.	Activités armées limitant les mouvements des humanitaires. Combat sol et aérien, violences intercommunautaires, attaques asymétriques, etc. Parfois : absence d'arrangement visant à faciliter le passage des humanitaires au cours des hostilités (corridor humanitaire, pause humanitaire etc)	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait du personnel • Suspension des activités humanitaires • Retards dans les missions directement dus aux activités de conflit. • Retards résultant de dommages aux infrastructures
5. Violence contre le personnel humanitaire, les biens et infrastructures humanitaires motivée économiquement. (Criminalité)	Violence motivée économiquement contre les acteurs, avoirs et installations humanitaires. Peut inclure des vols et des pillages de l'assistance humanitaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Vol ou pillage de biens humanitaires (véhicules, articles de secours, etc.) • Cambriolage
6. Violence contre le personnel humanitaire, les biens et infrastructures humanitaires motivée politiquement	Violence motivée politiquement contre les acteurs, avoirs et installations humanitaires. Cela peut inclure des menaces de violence, de coercition et des pillages de l'assistance humanitaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Attaques contre des travailleurs humanitaires • Menaces contre les travailleurs humanitaires • Arrestation ou détention arbitraire de membres du personnel • Intimidation du personnel humanitaire

Annexe 3 - Descriptif des contraintes d'accès

Contraintes d'accès	Description	Indicateurs possibles
7. Interférence directe dans la mise en œuvre des activités humanitaires Environnement physique et manque infrastructures	Interférence directe (généralement d'acteurs politiques ou militaires) avec des activités humanitaires pendant ou après leur mise en œuvre. Peut inclure la pression pour les humanitaires d'opérer dans une zone géographique spécifique ou que l'assistance humanitaire soit liée à une cause politique ou militaire spécifique	<ul style="list-style-type: none">• Limitation ou interdiction de mener certaines activités (par exemple : éducation)• Détournement de l'aide (e.g. pillage d'un convoi pour éviter qu'il aille à une population)• Interférence avérée ou non dans la sélection des bénéficiaires• Perturbation/interruption des activités humanitaires en cours• Pillages pré ou post-distribution• Interférence dans les modalités opérationnelles (e.g. mode de transport, etc)
8. Présence de mines et / ou d'engins non-explosés	Mines, engins explosifs improvisés, armes à sous-munitions et autres munitions non explosées limitant la circulation de matériel, de biens et de personnel, ou empêchant les activités humanitaires.	<ul style="list-style-type: none">• Présence suspectée/signalée de mines dans une zone• Augmentation des incidents• Perception d'une possible augmentation (en raison de la présence de certains acteurs dans une zone)
9. Environnement physique et manque infrastructures	Obstacles liés au terrain, au climat et au manque d'infrastructures, telles que routes, ponts et pistes d'atterrissage	<ul style="list-style-type: none">• Etat de l'infrastructure physique• Événement climatique ou autre affectant temporairement l'infrastructure

